

SECTEUR | Santé

Pharmacie d'officine

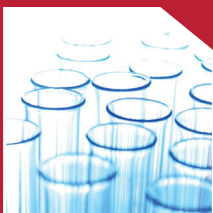
Chômage des pharmaciens adjoints



Sommaire



- 04** Étude initiée par la CPNEFP
Finalité
Sources de données
Les partenaires



- 07** Principaux enseignements

- 08** Chômage des pharmaciens au travers
des données de Pôle Emploi



- 16** Chômage des pharmaciens adjoints
au travers de la DADS

- 22** Lexique

Étude initiée par la CPNEFP

Finalité

La CPNEFP (commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle) de la pharmacie d'officine, devant l'augmentation manifeste du taux de chômage des pharmaciens adjoints, a sollicité l'OMPL pour la réalisation

d'une étude permettant d'en mesurer l'ampleur et l'évolution statistique ainsi que les caractéristiques sociodémographiques des salariés concernés.

Sources de données

Deux sources sont mobilisées pour éclairer la question du chômage des pharmaciens adjoints :

- ▶ Pôle Emploi renseigne sur l'effectif de demandeurs d'emploi à une date donnée pour un métier défini (demandeurs au 31 décembre dans le code « pharmaciens »);
- ▶ la DADS (Déclaration annuelle des données sociales) permet d'identifier les salariés d'une branche (au sens du champ d'application d'une convention collective)

ayant connu une période de chômage indemnisée dans l'année.

Ces deux sources ne sont pas strictement comparables mais elles renseignent de façon complémentaire le phénomène du chômage des pharmaciens adjoints. Elles obéissent à des logiques et des finalités spécifiques qu'il est nécessaire de prendre en compte pour mieux en appréhender les limites. Elles peuvent néanmoins être rapprochées et comparées.

Pôle Emploi

Deux codes ROME sont spécifiques des métiers exercés dans les pharmacies d'officine.

Code ROME	Intitulé	Métier concerné
J1202	Pharmacie	Pharmacien, pharmacien adjoint (officine ou autre secteur)
J1307	Préparation en pharmacie	Préparateur en pharmacie (officine ou hospitalier)

Les données concernant ces métiers ont été transmises à l'OMPL par Pôle Emploi. Cinq variables sont disponibles pour chaque demandeur d'emploi inscrit sous un des deux codes ROME :

- ▶ âge;
- ▶ genre;

- ▶ catégorie de demandeur;
- ▶ durée d'inscription;
- ▶ région.

■ Intérêts

- ▶ suivi en temps réel du nombre de demandeurs d'emploi (D.E);

- ▶ repérage précis des métiers recherchés par les D.E ;
- ▶ accessibilité (demande à formuler auprès de Pôle Emploi).

■ Limites

- ▶ entrée exclusive par les métiers. Il n'est pas possible d'isoler spécifiquement les branches ou les secteurs « d'origine » des demandeurs d'emploi : s'agit-il d'un salarié ayant travaillé auparavant dans la pharmacie d'officine, l'industrie pharmaceutique ou dans le secteur hospitalier ? Était-il en emploi, en formation ou sans emploi ?
- ▶ le secteur recherché n'est pas spécifié car pour Pôle Emploi, le Demandeur recherche un emploi, quel que soit le secteur.

Les données de Pôle Emploi ne permettent donc pas d'établir un lien direct avec une branche ou un secteur d'activité, en l'occurrence la pharmacie d'officine. De ce fait, la question du chômage des pharmaciens adjoints ne peut pas être documentée à partir de cette seule source.

La DADS

Les données issues de la DADS sont exploitées chaque année par l'Insee et diffusées l'année N+2 de la déclaration. Les dernières données accessibles datent de 2012. Il s'agit d'une source exhaustive car la DADS est une formalité déclarative que doit accomplir annuellement toute entreprise ayant employé au moins un salarié dans l'année. Elle contient des informations sur l'ensemble des salariés ayant travaillé dans l'entreprise. À partir des données collectées, l'Insee effectue un échantillon au 1/12^e utilisé pour toutes les exploitations statistiques. La DADS présente deux caractéristiques qui la rendent pertinente pour analyser les situations de chômage dans une branche donnée :

- ▶ exploitable par « branche conventionnelle », elle permet d'isoler spécifiquement les salariés de la pharmacie d'officine et de repérer tous les salariés de la branche par catégorie sociale, profession, âge, genre, région, taille d'entreprise... ;
- ▶ elle permet de répertorier, pour une branche donnée, tous les salariés ayant perçu des indemnités chômage au cours de la période considérée (2009-2012). Cette

variable peut donc être utilisée par défaut pour identifier les salariés répondant à la double condition :

- avoir été présent dans la branche au cours de l'année (condition de leur présence dans le fichier DADS) ;
- avoir perçu des indemnités de chômage au cours de cette même année.

Par déduction, tous les salariés ayant perçu une indemnité chômage sont considérés comme ayant connu une période de chômage pour l'année considérée.

Un chômeur indemnisé, repéré par la DADS, peut donc être un salarié :

- ▶ provenant de la branche (fin de CDD (contrat à durée déterminée) ou rupture de CDI (contrat à durée indéterminée)) ;
- ▶ ayant retrouvé du travail dans la branche après une période de chômage ;
- ▶ ayant connu des alternances de périodes (chômage et travail dans la branche) au cours de l'année.

■ Intérêts

- ▶ possibilité d'identifier avec précision, pour la période 2009-2012, le profil des adjoints ayant connu une période de chômage, profil qui peut être comparé à celui de l'ensemble de la population d'adjoints. Ce profil évolue lentement d'une année sur l'autre comme le montrent les précédentes analyses réalisées en 2009¹ dont les résultats étaient très proches de ceux de 2012 ;
- ▶ à l'inverse de Pôle Emploi, les données concernent tous les salariés de la branche, que leur profession soit spécifique ou non : secrétaire, comptable, pharmacien adjoint, préparateur en pharmacie... Cette étude porte plus spécifiquement sur les adjoints, et – à titre de comparaison – sur les préparateurs.

■ Limites

- ▶ décalage de deux ans (pas de suivi en temps réel du chômage). La dernière année disponible à la date de l'étude est 2012, ce qui ne permet pas de mesurer la progression récente du chômage chez les adjoints ;
- ▶ un salarié ayant connu une période de chômage non indemnisée ne sera pas identifié comme chômeur par la DADS ;

¹ Le chômage des salariés dans les professions libérales. Cabinet Ithaque pour l'OMPL - septembre 2013.

- ▶ un salarié n'ayant pas travaillé un seul jour dans l'année dans la branche ne sera pas identifié par la DADS, autrement dit, le chômage longue durée (supérieur à un an) n'est pas comptabilisé ;
- ▶ la durée du chômage du salarié n'est pas connue, contrairement au nombre de jours travaillés et aux périodes des contrats (saisonnalité).

Les partenaires

Les partenaires de l'étude sont :

- ▶ l'OMPL ;
- ▶ la CPNEFP de la pharmacie d'officine ;
- ▶ Pôle Emploi qui a permis l'accès à ses données ;
- ▶ le cabinet Ithaque.

L'OMPL est le financeur de cette étude. Il est l'observatoire prospectif duquel relève la pharmacie d'officine. Il a une mission de production d'études sur les enjeux emploi formation, notamment pour l'accompagnement des

entreprises dans la définition de leurs politiques de formation, et des salariés dans l'élaboration de leurs projets professionnels.

La CPNEFP a assumé la responsabilité du copilotage de cette étude. Elle joue un rôle clé pour l'appropriation et l'exploitation par la branche, ses entreprises et ses salariés, des analyses proposées dans le rapport.

Ithaque, cabinet d'études et de conseil, a été choisi pour animer et produire la présente étude.

Principaux enseignements

Les données de Pôle Emploi indiquent une augmentation assez forte des inscrits sous le code ROME J1202 « pharmaciens ». 5049 pharmaciens sont demandeurs d'emploi en décembre 2014.

Entre 2009 et 2014, ce nombre a progressé de 60 %, soit 10 % par an. À titre de comparaison, le chômage des préparateurs (Code ROME J1307) n'a augmenté « que » de 35 % sur la même période.

Le code ROME des pharmaciens (J1202) correspond aux emplois d'adjoint en pharmacie d'officine mais également aux pharmaciens travaillant dans d'autres secteurs. L'étude estime que 65 % environ des inscrits proviennent de la pharmacie d'officine, soit 3280 individus en décembre 2014. Rapporté à la population d'adjoints en officine, cela représente un taux de chômage estimé de 11 % à 12 % selon le chiffre global d'adjoints retenu pour la branche².

Une part importante (54 %) est inscrite en catégorie B et C et a, par conséquent, une activité réduite (remplacements, intérim...) tout en étant inscrite au chômage. Ceci peut être lié à l'impact des activités de remplacement et de l'intérim. Plusieurs constats émergent de l'analyse des données de Pôle Emploi :

- ▶ le poids des plus de 50 ans s'est accru ces cinq dernières années et le chômage de longue durée s'est développé ;
- ▶ 47 % sont inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an et 15 % depuis plus de trois ans ;
- ▶ 36 % sont localisés dans les trois principales régions d'emploi (IDF, PACA et Rhône Alpes). Selon les régions,

les écarts de taux de chômage varient du simple au double (de 7 % à 15 % pour une moyenne nationale de 11 % à 12 %). De même, l'évolution du chômage sur les cinq dernières années n'est pas homogène.

La DADS permet de dresser un profil des adjoints les plus concernés par le phénomène du chômage³.

Le taux de chômage des adjoints est décroissant en fonction de la taille de l'officine : plus élevé dans les petites et plus faible dans les moyennes et grandes. Les effets de seuils liés à la réglementation peuvent expliquer ce phénomène, les petites officines, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est inférieur à 1,3 million d'euros, ne sont pas tenues, par la réglementation, d'avoir un adjoint, alors que les autres en emploient obligatoirement un ou plusieurs.

Les tranches d'âge les plus concernées sont les jeunes de 25 à 35 ans d'une part puis, dans une moindre mesure, les plus de 50 ans.

La majorité des adjoints (52 %) ayant connu une période de chômage était en contrat CDD mais 48 % étaient en CDI.

Les indemnités de chômage sont, en moyenne, de 4 618 € annuels pour 2012 avec plus d'un tiers des adjoints au chômage qui ont perçu entre 2 000 € et 6 000 € annuels.

Pour les 2/3 des adjoints concernés, les indemnités chômage ont représenté moins de 25 % de leurs revenus nets annuels en 2012. Pour un tiers en revanche, elles pèsent entre 25 % et 50 % des revenus.

² Des différences existent entre les chiffres de la DADS 28800 et ceux de l'Ordre des Pharmaciens (26400 pour la partie officine de la section D).

³ À l'exclusion des chômeurs de longue durée qui n'auraient pas eu de contrat de travail dans la branche au cours de l'année.

Chômage des pharmaciens au travers des données de Pôle Emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits au 31 décembre de 2009 à 2014, sous le code ROME J1202 (« pharmacien »), sont identifiés par :

- ▶ catégorie (type de D.E) ;
- ▶ région ;

« Progression conséquente du nombre d'inscrits au 31 décembre 2009 et 2014 »

- ▶ tranche d'âge ;
- ▶ ancienneté d'inscription.

Quelques comparaisons avec les D.E inscrits sous le code J1307 (préparateurs en pharmacie) sont réalisées afin de mieux appréhender la spécificité du chômage des adjoints.

▶ Évolution du chômage des adjoints et des préparateurs en effectifs et indice

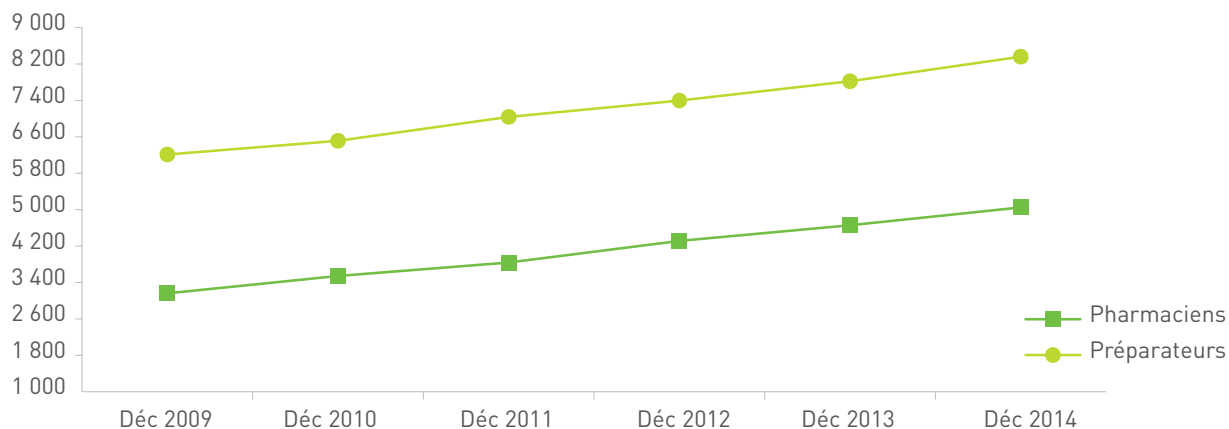
Année	Effectifs au 31-12		Indice (2009=100)	
	Pharmaciens	Préparateurs	Pharmaciens	Préparateurs
Déc. 2009	3 162	6 212	100	100
Déc. 2010	3 544	6 513	112,1	104,8
Déc. 2011	3 839	7 038	121,4	113,3
Déc. 2012	4 314	7 397	136,4	119,1
Déc. 2013	4 658	7 822	147,3	125,9
Déc. 2014	5 049	8 361	159,7	134,6

Source : Pôle Emploi

Clé de lecture : au 31 décembre 2010, Pôle Emploi répertorie 3 544 pharmaciens inscrits au chômage et 6 513 préparateurs en pharmacie. Mesurée en indice, la progression est de 34,6 points entre 2009 (indice 100) et 2014 (indice 134,6).

L'augmentation du nombre de D.E dans la catégorie « pharmaciens » est importante, de l'ordre de 60 % en cinq ans (indice 159 atteint en 2014). Cette progression est régulière autour de 10 % chaque année. À titre de comparaison, elle est plus faible pour les préparateurs en pharmacie tout en restant élevée (+35 % en cinq ans).

► Évolution du nombre de D.E entre 2009 et 2014



« Majorité de pharmaciens salariés dans la branche de la pharmacie d'officine »

La DADS permet de mesurer le poids de la branche de la pharmacie d'officine dans l'emploi des pharmaciens

salariés (PCS 344D) et renseigne par conséquent sur sa part dans le chômage des pharmaciens salariés.

► Répartition des pharmaciens salariés par branche professionnelle – DADS 2012

Branche conventionnelle (CCN)	Effectif salarié	Nombre de salariés avec périodes de chômage indemnisées	Taux de chômage annuel de branche
CCN Pharmacie d'officine	28 788	2 460	8,5 %
CCN Industrie pharmaceutique	1 788	96	5,4 %
CCN Hospitalisation privée	1 536	72	4,7 %
CCN Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers	1 032	48	4,7 %
CCN Établissements privés d'hospitalisation, à but non lucratif (FEHAP, CCN 51)	972	84	8,6 %
CCN Commerces de gros	816	48	5,9 %
Secteur public hospitalier + divers autres CCN	8 508	936	11 %
Total PCS 344D « pharmaciens salariés »	43 440	3 744	8,6 %

Source : Insee DADS- 2012

La branche de la pharmacie d'officine emploie 65 % des pharmaciens salariés. En appliquant ce même ratio au nombre de D.E indiqué par Pôle Emploi, il ressort que 65 %

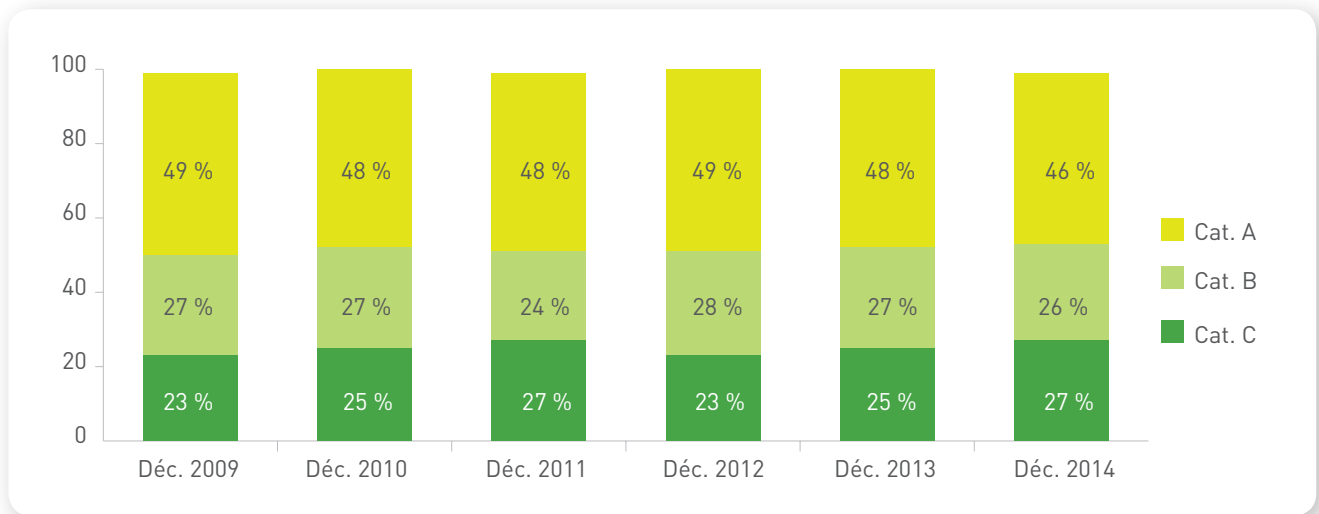
environ des inscrits sous le code J1202 (pharmaciens), soit 3 281 individus parmi les 5 049 répertoriés en décembre 2014 proviennent de la branche de la Pharmacie d'officine.

Ce chiffre de 3 281 chômeurs présente un écart avec celui fourni par la DADS pour la branche (2 460). Celui-ci peut s'expliquer par le fait que la DADS ne comptabilise pas les chômeurs inscrits depuis plus d'un an à Pôle Emploi, qui

n'ont, par définition, pas eu de contrat dans une officine au cours de l'année⁴, et d'autre part recense uniquement les chômeurs indemnisés.

Catégories de demandeurs d'emploi stables sur les cinq années

► Répartition des D.E par catégorie



Source : Pôle Emploi

Catégorie A : D.E sans aucune activité le mois précédent et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie B : D.E ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).

Catégorie C : D.E ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).

La catégorie A concentre entre 49 % et 46 % des D.E selon les années. La légère baisse du nombre d'inscrits, au profit des deux autres catégories, observée sur les trois

dernières années est trop faible pour être interprétée mais elle est constante.

Les catégories B et C représentent plus de 50 % des D.E, ce qui est un taux élevé comparé aux autres métiers (30 % en moyenne sur l'ensemble des D.E inscrits à Pôle Emploi en 2014). Ceci s'explique probablement par l'effet des remplacements effectués en officine et le poids important de l'intérim qui concernerait plus de 3 720 adjoints en 2013 selon l'Ordre⁵.

⁴ À l'exception des chômeurs de catégorie B et C (inscrits comme D.E mais avec une activité réduite au cours du mois précédent).

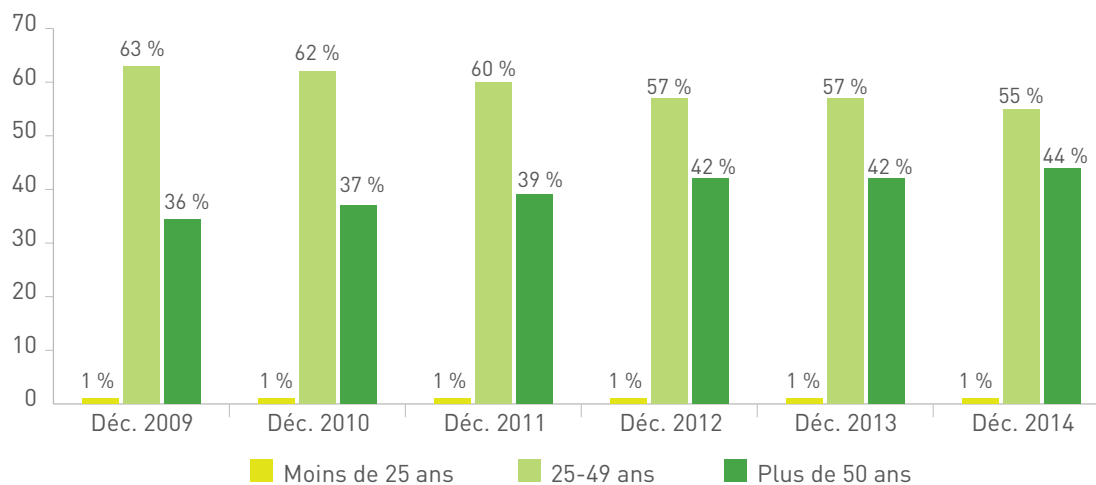
⁵ Vice-présidente de la section D de l'Ordre, citée par *le Quotidien du pharmacien* – mai 2015.

► Répartition du nombre de D.E par tranche d'âge

Année	Moins de 25 ans	25 - 49 ans	Plus de 50 ans	Total
Décembre 2009	37	1 989	1 136	3 162
Décembre 2010	44	2 193	1 307	3 544
Décembre 2011	28	2 306	1 505	3 839
Décembre 2012	43	2 455	1 816	4 314
Décembre 2013	43	2 658	1 957	4 658
Décembre 2014	54	2 796	2 199	5 049

« Progression de la proportion de chômeurs de plus de 50 ans »

► Répartition des pharmaciens au chômage par tranche d'âge (%)



Le nombre de chômeurs de moins de 25 ans est très faible, ce qui est logique compte tenu de la durée des études et du faible nombre d'actifs dans ces tranches d'âge pour ce métier.

La tranche des 25-49 ans regroupe 55 % des D.E. Cependant son poids diminue sur les cinq dernières années contrairement aux plus de 50 ans qui passent de 36 % en 2009 à 44 % en 2014 (taux identique à celui de l'ensemble des D.E toutes catégories confondues en 2014).

« Chômage de longue durée en progression
sur les cinq dernières années »

► Ancienneté dans l'inscription à Pôle Emploi

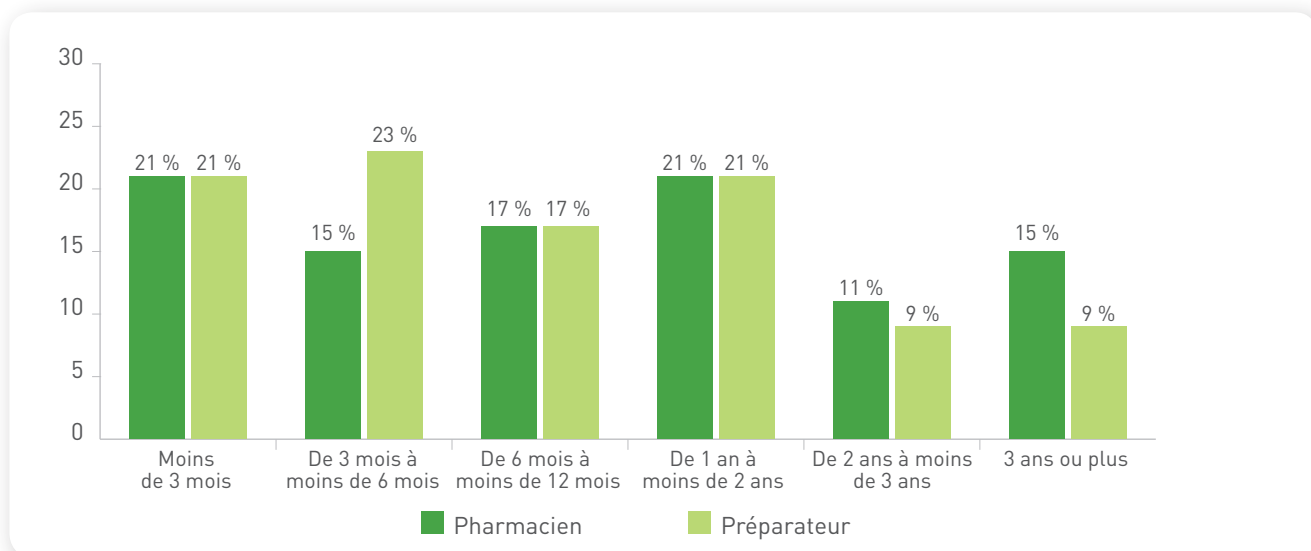
Année	Moins de 3 mois	Plus de 3 mois Moins de 6 mois	Plus de 6 mois Moins de 12 mois	Plus d'1 an Moins de 2 ans	Plus de 2 ans Moins de 3 ans	3 ans et plus
Déc. 2009	27 %	20 %	19 %	20 %	6 %	8 %
Déc. 2010	24 %	18 %	20 %	20 %	9 %	8 %
Déc. 2011	25 %	16 %	18 %	22 %	9 %	10 %
Déc. 2012	23 %	17 %	17 %	21 %	10 %	12 %
Déc. 2013	23 %	15 %	16 %	21 %	10 %	14 %
Déc. 2014	21 %	15 %	17 %	21 %	11 %	15 %

47 % des D.E sont inscrits au chômage depuis plus d'un an en 2014. Ils n'étaient que de 34 % en 2009.

Inversement, la part des D.E de moins de six mois passe de 47 % en 2009 à 36 % en 2014.

Les tranches de durées intermédiaires (6 mois – 1 an et 1 – 2 ans) restent stables en proportion.

► Durée d'inscription au chômage – Décembre 2014



À titre de comparaison, en 2014, les durées d'inscription sont globalement inférieures pour les préparateurs en pharmacie.

► Taux de chômage théorique par région

Région	Taux de chômage calculé-2014
Aquitaine	15,6 %
Pays de la Loire	15,3 %
Midi-Pyrénées	14,9 %
Bretagne	14,6 %
Limousin	14,0 %
Auvergne	13,0 %
Basse-Normandie	13,0 %
Languedoc-Roussillon	12,9 %
Poitou-Charentes	12,3 %
PACA	12,1 %
Moyenne nationale calculée	11,2 %
Rhône-Alpes	10,2 %
Nord-Pas-de-Calais	9,9 %
Centre	9,7 %
Île-de-France	9,7 %
Lorraine	9,6 %
Haute-Normandie	9,3 %
Alsace	8,3 %
Champagne-Ardenne	8,3 %
Franche-Comté	8,2 %
Corse	8,1 %
Bourgogne	7,4 %
Picardie	7,3 %

Rapporté aux effectifs d'adjoints fournis par la DADS, il est possible de mesurer le taux de chômage théorique⁶ par région pour la branche de la pharmacie d'officine, à

l'exclusion des D.E provenant des autres secteurs d'emploi (industrie, laboratoires, secteur hospitalier, etc.).

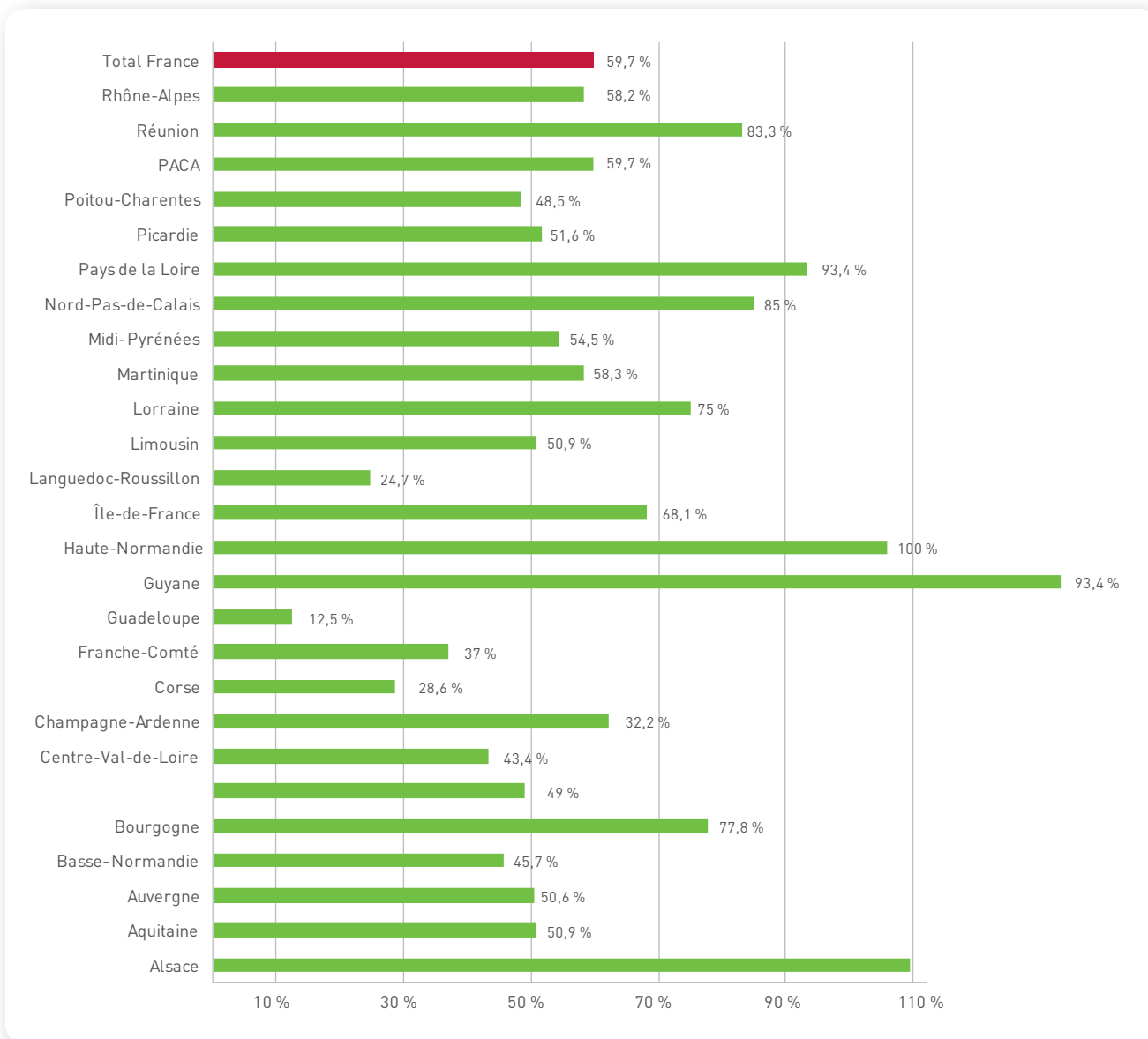
Les principales régions d'emploi ont un taux de chômage des pharmaciens adjoints proche de la moyenne nationale, la région Île-de-France se situe plus nettement en dessous de la moyenne.

Quelques régions, notamment parmi les régions littorales, sont nettement au-dessus de la moyenne.

Les régions de petite taille et à prédominance plutôt rurale se positionnent pour certaines au-dessus de la moyenne, pour d'autres bien au-dessous.

⁶ Méthode utilisée : le poids de l'officine dans l'emploi global des pharmaciens salariés (65 %) est appliqué aux effectifs de Pôle Emploi pour chaque région.

► Évolution en % du nombre de D.E entre 2009 et 2014



Les régions ont suivi des progressions différentes entre 2009 et 2014.

Trois grandes régions (Île-de-France, Rhône-Alpes et PACA) ont connu une évolution identique à la moyenne nationale (aux alentours de 60 %).

Plusieurs régions enregistrent des taux d'accroissement du chômage plus élevés que la moyenne : Alsace,

Haute-Normandie, Pays de la Loire... Il s'agit cependant de régions à faibles effectifs (exception faite des Pays de la Loire).

Dans une dizaine de régions, la variation est plus faible que la moyenne, dont la Bretagne, l'Aquitaine et le Languedoc-Roussillon.

Chômage des pharmaciens adjoints au travers de la DADS

Progression régulière du nombre de pharmaciens adjoints ayant perçu une indemnité chômage

► Évolution du nombre de pharmaciens adjoints ayant perçu une indemnité chômage (2009-2012)

Année	Effectif total	Sans période de chômage	Avec période(s) de chômage	Taux
2009	27 768	25 152	2 616	9,4 %
2010	27 888	25 080	2 808	10,1 %
2011	27 912	24 852	3 060	11,0 %
2012	28 788	26 328	2 460	8,5 %

Source : DADS

Clé de lecture : en 2009 la DADS recense 27 768 pharmaciens adjoints dont 25 152 sans période de chômage et 2 616 qui en ont eu une ou plusieurs, ceci représente un taux de chômage de 9,4 %.

► Évolution du nombre de préparateurs ayant perçu une indemnité chômage (2009-2012)

Année	Effectif total	Sans période de chômage	Avec période(s) de chômage	Taux
2009	61 980	58 188	3 792	6,5 %
2010	63 204	58 860	4 344	7,4 %
2011	64 128	59 448	4 680	7,9 %
2012	65 676	61 320	4 356	7,1 %

Source : DADS

Clé de lecture : en 2009 la DADS recense 61 980 préparateurs en pharmacie dont 58 188 sans période de chômage et 3 792 qui en ont eu une ou plusieurs, ceci représente un taux de chômage de 6,5 %.

Le taux de chômage des pharmaciens adjoints augmente régulièrement entre 2009 et 2011 puis diminue en 2012 mais ceci est peut-être dû à des modifications dans la chaîne de traitement statistique de la DADS par l'INSEE⁷. À titre de comparaison, le taux de chômage annuel, calculé sur les mêmes bases pour les préparateurs (7,1 % pour 2012), suit la même tendance que celui des adjoints.

« Les pharmaciens adjoints des petites pharmacies plus impactés »

► Répartition des adjoints en fonction de la taille de l'officine et la situation par rapport au chômage

Effectif salarié de l'officine	Sans période de chômage	Avec période(s) de chômage	Total adjoints
0 ⁸	85,8 %	14,2 %	100 %
1-9	91,1 %	8,9 %	100 %
10-19	93,1 %	6,9 %	100 %
20-49	94,6 %	5,4 %	100 %
50 et plus	92,2 %	7,8 %	100 %
Total	91,5 %	8,5 %	100 %

Source : DADS 2012

Clé de lecture : dans les officines de 1 à 9 salariés, 85,8 % des adjoints n'ont pas eu de période de chômage et 8,9 % en ont eu une ou plusieurs.

La proportion d'adjoints confrontée au chômage diminue avec l'augmentation de la taille des entreprises, sauf pour les plus importantes (> 50 salariés) mais cette catégorie ne regroupe que 5 % des effectifs de la branche.

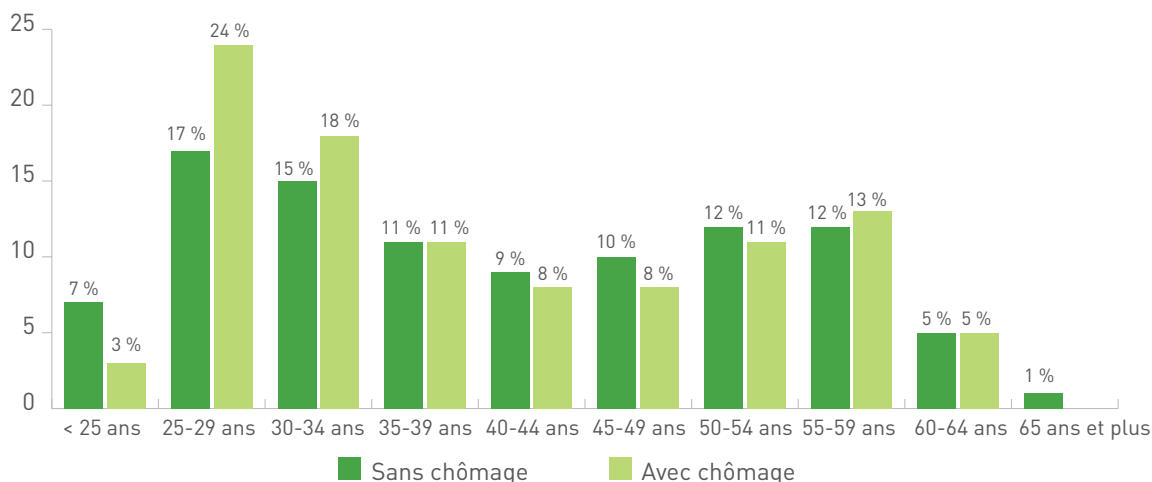
Les pharmacies de moins de 10 salariés concentrent la très grande majorité (78 %) des adjoints ayant connu une période de chômage. C'est également celles où le phénomène du chômage est le plus important : les pharmacies de moins de 10 salariés emploient en effet 78 % des adjoints, mais 83 % de ceux avec période de chômage.

⁷ Ceci expliquerait également l'augmentation constatée sur les effectifs salariés en général par cette année 2012.

⁸ Salariés présents en cours d'année mais pas au 31-12.

« Tranches d'âge intermédiaires plus préservées »

► Répartition des adjoints en fonction des tranches d'âge et de la situation par rapport au chômage



Source : DADS 2012

Clé de lecture : les moins de 25 ans représentent 7 % de la population des adjoints sans période de chômage et 3 % seulement de la population des adjoints au chômage.

L'écart entre les deux populations porte essentiellement sur les tranches jeunes (<35 ans), qui sont plus impactées par des périodes de chômage.

Le chômage est moins développé dans les tranches d'âge intermédiaires, puis remonte pour les salariés de plus de 50 ans. Il suit la remontée de la pyramide d'âge de la population d'adjoints dont 30 % ont plus de 55 ans.

Le taux élevé du chômage chez les adjoints de plus de 50 ans leur est spécifique. À titre de comparaison le taux de chômage des plus de 50 ans mesuré par la DADS est de :

- 8,3 % pour les adjoints ;
- 3,4 % pour les préparateurs ;
- 7 % pour l'ensemble de la branche de la pharmacie d'officine ;
- 7,6 % pour les activités de service en général (hors transport et fonction publique).

Contrats de travail des salariés ayant connu une période de chômage

« Salariés à temps plein et salariés à temps partiel égaux face au chômage »

► Répartition des salariés en fonction du temps de travail et de la situation par rapport au chômage

Durée du temps travail	Population totale	Adjoints sans période de chômage	Adjoints avec période(s) de chômage
Temps partiel	45 %	45 %	47 %
Temps plein	55 %	55 %	53 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : DADS 2012

Clé de lecture : 45 % des adjoints travaillent à temps partiel et 55 % à temps plein. Parmi les salariés n'ayant pas eu de période de chômage, 45 % sont à temps partiel et 55 % à temps plein. Parmi les salariés ayant eu une ou plusieurs périodes de chômage, 47 % sont à temps partiel et 53 % à temps plein.

La proportion de salariés à temps partiel est élevée chez les pharmaciens adjoints (45 % en moyenne) mais ceux-ci ne sont pas plus impactés par le chômage que les salariés à temps plein.

« Forte proportion de CDD »

► Répartition des adjoints en fonction du type de contrat et de la situation par rapport au chômage

Type de contrat	Population totale	Adjoints sans période de chômage	Adjoints avec période(s) de chômage
CDD	16 %	13 %	52 %
CDI	84 %	87 %	48 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : DADS 2012

Clé de lecture : 16 % des adjoints ont un CDD et 84 % un CDI. Parmi les salariés n'ayant pas eu de période de chômage, 13 % sont en CDD et 87 % en CDI. Parmi les salariés ayant eu une ou plusieurs périodes de chômage 52 % sont en CDD et 48 % en CDI.

La proportion de CDD⁹ est logiquement beaucoup plus élevée chez les pharmaciens adjoints ayant connu une période de chômage (52 %).

Cependant une proportion importante de CDI (48 %), parmi les adjoints ayant connu le chômage, est à noter.

⁹ 11 s'agit du type de contrat des chômeurs lorsqu'ils étaient salariés dans la branche.

Durées des contrats de travail plutôt courtes

La DADS ne permet pas d'identifier les périodes de chômage ni leurs durées, mais elle renseigne en revanche sur les durées des contrats de travail de ces mêmes salariés.

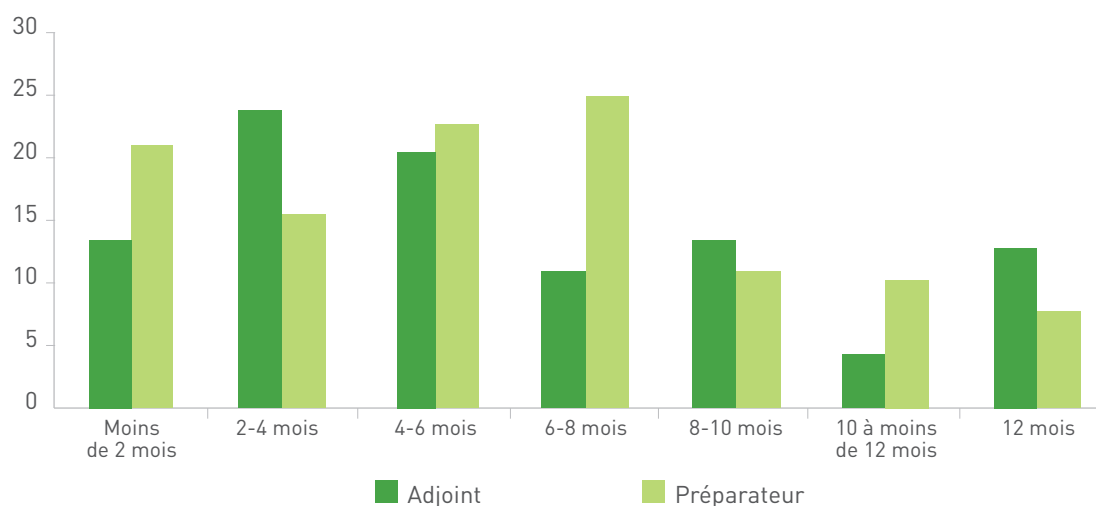
► Répartition des salariés ayant connu une période de chômage par durée de contrat (en mois)

Durée du contrat	Nombre d'adjoints	Nombre de préparateurs	Total	Taux d'adjoints	Taux de préparateurs	Total
Moins de 2 mois	360	288	648	14 %	7 %	10 %
2-4 mois	636	624	1260	24 %	16 %	19 %
4-6 mois	552	912	1464	21 %	23 %	22 %
6-8 mois	288	996	1284	11 %	25 %	19 %
8-10 mois	360	444	804	14 %	11 %	12 %
10 à moins de 12 mois	120	420	540	5 %	11 %	8 %
12 mois	348	312	660	13 %	8 %	10 %
Total	2664	3996	6660	100 %	100 %	100 %

Source : DADS 2012

Clé de lecture : Parmi les adjoints ayant connu une ou plusieurs périodes de chômage, 360 (14 %) ont travaillé moins de deux mois dans l'année. Parmi les préparateurs en pharmacie ayant connu une ou plusieurs périodes de chômage, 288 (7 %) ont travaillé moins de deux mois dans l'année. Soit un total de 648 (10 %) adjoints et préparateurs qui ont exercé moins de deux mois.

► Durée des contrats de travail des salariés ayant eu une période de chômage



Source : DADS 2012

Les salariés ayant connu une période de chômage indemnisée ont des durées de contrats plutôt courtes pour les adjoints, et plutôt plus longues pour les préparateurs.

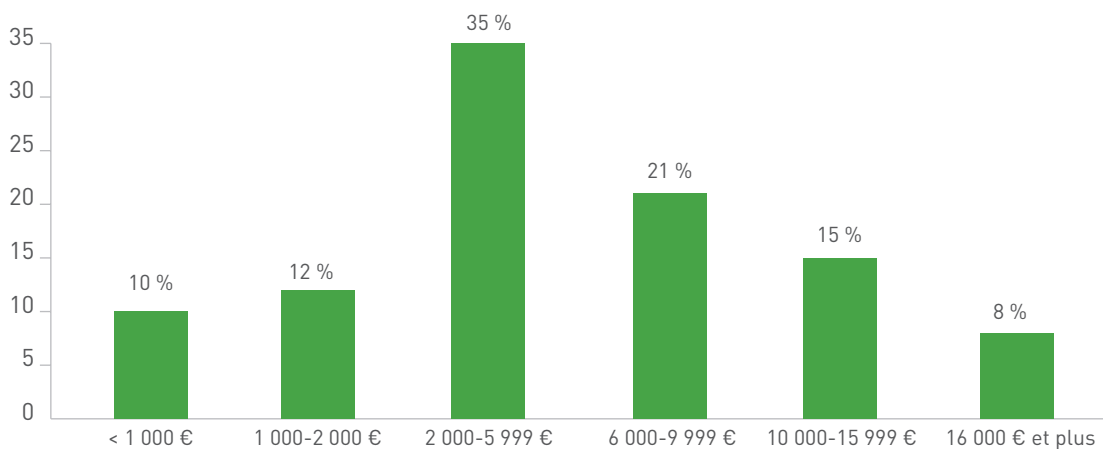
Près de la moitié des adjoints a des durées de travail inférieures à quatre mois et près de 60 % à six mois. Le poids

des contrats de courtes durées est en lien avec des situations de chômage plus fréquentes.

Plus de la moitié des préparateurs a, au contraire, des durées de travail supérieures à six mois.

« Indemnités de chômage, une faible part des revenus annuels »

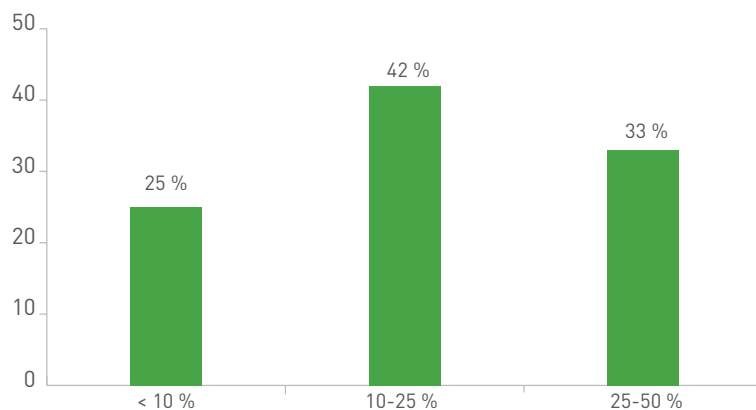
► Répartition des adjoints ayant perçu des indemnités chômage en fonction de leur montant



Source : DADS 2012

Les montants des indemnités perçues sont en moyenne de 4 618 €. Plus d'un tiers des adjoints concernés perçoit entre 2 000 € et 6 000 €.

Un adjoint au chômage sur cinq a reçu moins de 2 000 €, et près d'un sur quatre plus de 10 000 €.

► Part des indemnités chômage dans les revenus nets annuels¹⁰

Source : DADS 2012

Pour un quart des adjoints chômeurs indemnisés, les indemnités chômage représentent moins de 10 % du revenu net annuel.

Pour 42 %, elles équivalent à une part plus conséquente : entre 10 % et 25 % du revenu net annuel.

Enfin, pour un tiers, elles constituent entre 25 % et 50 % du revenu net annuel.

Aucun ne tire plus de 50 % de ses revenus des indemnités chômage.

► Part des indemnités de chômage dans le revenu annuel

Part des indemnités dans le revenu annuel net	Montants des indemnités chômage annuelles						Total
	< 1000 €	1000 – 1999 €	2000 – 5999 €	6000 – 9999 €	10000 – 15999 €	16000 € et plus	
< 10 %	38 %	38 %	24 %	0 %	0 %	0 %	100 %
10 %-25 %	1 %	5 %	59 %	29 %	6 %	0 %	100 %
25 %-50 %	0 %	0 %	11 %	28 %	36 %	24 %	100 %
Total	10 %	12 %	35 %	21 %	15 %	8 %	100 %

Source : DADS 2012

■ Clé de lecture : pour 38 % des salariés percevant moins de 1000 euros d'indemnité de chômage, celle-ci correspond à moins de 10 % de leur revenu annuel.

Assez logiquement, lorsque les indemnités chômage sont faibles, elles ne représentent qu'une part réduite du revenu annuel. Inversement, la part des indemnités dans le revenu est d'autant plus grande que leur montant est élevé.

¹⁰ Rémunération nette annuelle provenant du travail dans la branche + indemnités de chômage perçues la même année.



Lexique

CDD : contrat à durée déterminée

CDI : contrat à durée indéterminée

CCN : convention collective nationale

CPNEFP : commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle

DADS : déclaration annuelle des données sociales

D.E : demandeur d'emploi

L'OMPL, un outil paritaire au service des professions libérales et des salariés

L'OMPL a été créée par l'UNAPL (Union nationale des professions libérales) et les 5 syndicats de salariés représentatifs au plan national (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO) par accord du 28 février 2005 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des salariés des professions libérales.

Il regroupe 13 branches professionnelles, totalisant 50 % des entreprises libérales et 24 % de l'emploi salarié du secteur libéral, réparti en trois secteurs d'activité :

- **santé** (cabinets dentaires, cabinets médicaux, cliniques vétérinaires, laboratoires de biologie médicale, pharmacies d'officine) ;
- **cadre de vie-technique** (entreprises d'économistes de la construction, cabinets de géomètres-experts, topographes, photogrammètres et experts fonciers, entreprises d'architecture, experts en automobile) ;
- **juridique** (études d'administrateurs et de mandataires judiciaires, cabinets d'avocats, études d'huissiers de justice, officines de commissaires-priseurs et salles de ventes volontaires).

SES MISSIONS

- Dresser un état général de l'emploi et des qualifications dans les entreprises libérales.
- Réaliser des études prospectives sur l'évolution des entreprises, de l'emploi et des qualifications à court et moyen terme.
- Répondre aux demandes spécifiques des CPNEFP (Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle) sur les questions emploi-formation.
- Organiser des journées de rencontre/débat en lien avec les problématiques d'emploi et de qualification dans les entreprises libérales.

SON FONCTIONNEMENT

L'observatoire est une association loi 1901 administrée par un conseil d'administration et un bureau exécutif paritaires.

En savoir plus sur l'OMPL : www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr